



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0748

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Campagne de chasses 2016 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'enquête publique

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0748**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne
objet :	Campagne de chasses 2016 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'enquête publique
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a été informée de la programmation d'une nouvelle campagne de chasses des barrages du Rhône qui interviendrait au printemps 2016.

Ces chasses consistent à vidanger les fonds des barrages hydroélectriques situés en Suisse et dans la partie amont du Rhône français afin de libérer les matériaux déposés, issus en grande partie de la rivière Arve.

Elles interviennent à échéance pluriannuelle, les dernières chasses ayant eu lieu en 2003 puis en 2012.

Au regard des conséquences des chasses de l'année 2003 sur le champ captant de Crépieux-Charmy, principale ressource en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il convient d'être extrêmement prudent dans l'examen des impacts possibles. Pour cela, il est indispensable de vérifier que les conditions de réalisation aillent au-delà d'un simple suivi et que soient réellement mises en œuvre des mesures d'accompagnement afin de réduire les effets pendant la période de chasses mais aussi lors des crues suivant cette période.

Il est en effet rappelé que les chasses de 2003 ont largement contribué à colmater le lit du vieux Rhône, obligeant la collectivité, pour ne pas risquer une rupture d'alimentation en eau de l'agglomération lyonnaise, à mener une lourde intervention environnementale afin de rendre sa capacité d'infiltration initiale et nécessaire au champ captant. Pour mémoire, cette opération a coûté, en 2007, 3 M€ à la Communauté urbaine de Lyon et a nourri à l'époque un débat délicat sur la remise en suspension des PCB (polychlorobiphényles).

En ce qui concerne l'intervention de 2012, un travail préalable aux chasses entre les services de la Communauté urbaine et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes (DREAL), a eu lieu afin d'être en mesure de caractériser les effluents solides et liquides au droit de l'île de Miribel-Jonage et d'optimiser le transit au regard des impacts possibles sur la qualité de la ressource en eau. L'objectif poursuivi était la non-dégradation de la productivité du champ captant par colmatage du lit et des berges du fleuve.

Si des impacts aussi majeurs qu'en 2003 n'ont pas été observés en 2012, la concertation en amont des acteurs concernés par le territoire de Miribel-Jonage, les moyens mis en œuvre avant, pendant et après les chasses ainsi que l'arrivée d'une crue pendant l'opération d'abaissement, en sont probablement des facteurs d'explication.

Concernant les chasses programmées en 2016, les modalités évoluent et consisteront en un abaissement partiel triennal des retenues de Verbois et Chancy-Pougny, un accompagnement du transit sédimentaire lors des crues de l'Arve et des dragages complémentaires sur certains dépôts ciblés.

L'analyse des documents fournis par la DREAL conduit à émettre des réserves, le dispositif d'accompagnement et de suivi proposé étant considéré comme trop faible.

La Métropole préconise l'établissement d'un cahier des charges détaillé des mesures d'accompagnement et de suivi afin de réduire au maximum les conséquences de ces opérations sur l'alimentation du champ captant : débit réservé, bathymétrie avant-après, suivi avant-pendant et après chasses, modalité d'alerte lors des différents lâchés.

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis réservé aux modalités de réalisation des chasses 2016 telles que décrites dans les documents soumis à ce jour à la Métropole par la DREAL et de demander à la DREAL l'établissement d'un cahier des charges détaillé des mesures d'accompagnement et de suivi afin de réduire au maximum les conséquences de ces opérations sur l'alimentation du champ captant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Emet un avis réservé à la réalisation des chasses 2016 selon les conditions décrites dans les documents transmis à la Métropole de Lyon.

2° - Demande à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes (DREAL) l'établissement d'un cahier des charges détaillé des mesures d'accompagnement et de suivi afin de réduire au maximum les conséquences de ces opérations sur l'alimentation du champ captant.

3° - La présente délibération sera notifiée à la DREAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.